



## URGENT - Arrêt de travail et reprise

Par **Sylvain05**, le **02/07/2015** à **15:13**

Bonjour,

Mon arrêt de travail (>6 mois) se termine le 10/07/2015.

Je l'ai signalé à mon employeur et je lui ai demandé de prévoir une visite de reprise.

Celui-ci me communique un RDV de la médecine du travail pour le 16/07 à 08h30.

Il me propose de poser deux CP sur le reliquat des CP que je n'ai pu poser avant fin mai 2015 ou si je ne veux pas, de revenir le 13/07.

Deux questions :

1°/ Comme mon arrêt se termine le 10, quid du week-end pour le salaire ?

2°/ Quel est l'impact si j'accepte de prendre ces 2 jours de CP ?

Merci à vous.

Par **jevousaide**, le **02/07/2015** à **17:52**

vos arrêt de travail se terminant le 10 vous êtes tenu de reprendre votre activité au lendemain de cet arrêt. Si vous acceptez de prendre ses 2 jours de congé cela n'aura pas d'incidence. Informez par mail ou par courrier recommandé votre employeur de votre décision d'accepter suite à sa demande ses 2 jours de congé. Dans le cas où vous ne souhaitez pas bénéficier de ses congés, vous reprendrez votre activité conformément à votre contrat de travail.

Par **P.M.**, le **02/07/2015** à **18:01**

Bonjour,

L'employeur dispose de 8 jours pour organiser la visite de reprise mais vous pourriez lui indiquer que vous refusez de reprendre le travail sans que votre aptitude ait été déterminée par le Médecin du Travail...

Si vous prenez seulement 2 jours de congés payés c'est seulement ceux-ci qui le seront et décomptés sur votre solde restant suivant les règles habituelles...